## Réforme de l'ENA: le Sénat contraint l'exécutif à un débat

L'adoption de la réforme de la haute fonction publique par ordonnance, sans ratification par le Parlement, provoque l'ire des sénateurs.

LORIS BOICHOT y @lboichot

PARLEMENT Ils veulent contraindre le gouvernement à s'expliquer. Les sénateurs imposent à l'exécutif, ce mercredi, un débat dont il se serait bien passé sur sa réforme de la haute fonction publique. Remplacement de l'École nationale d'administration (ENA) par l'Institut du service public (ISP), suppression de certains corps de hauts fonctionnaires, dont celui des préfets... Les mesures les plus polémiques seront débattues et défendues par la ministre de la Fonction publique, Amélie de Montchalin.

Pour parvenir à ce face-à-face, les sénateurs ont recouru à une astuce pour le moins singulière. Les présidents de quatre groupes politiques -Les Républicains (LR), les centristes, les socialistes et les Verts - ont déposé une simple proposition de loi. Son objectif: ratifier l'ordonnance réformant la haute fonction publique. Mais l'issue du débat ne fait pas de doute: les auteurs du texte voteront contre. «Le procédé peut paraître exotique, admet le président du groupe socialiste, Patrick Kanner. Mais nous refusons de donner un blanc-seing au gouvernement. »

#### Coup double

L'opération doit permettre aux sénateurs, à majorité de droite, de faire coup double. D'abord, elle leur donne une tribune pour dénoncer le fond de la réforme - un «vaste système de dépouille à l'américaine, de politisation et de népotisme de notre administration», selon le chef de file des sénateurs LR, Bruno Retailleau; une «mise en cause de l'État républicain» pour le socialiste Jean-Pierre Sueur.

Ensuite, l'initiative permet aux élus de fustiger la méthode de l'exécutif, accusé de malmener le Parlement. Le gouvernement a en effet adopté la réforme de la haute fonction publique par voie d'ordonnance, une procédure qui lui permet de légiférer sans passer par la procédure classique d'élaboration de la loi. Dans ce processus, le Parlement est censé n'intervenir qu'à deux repri-

ses: d'abord pour permettre à l'exécutif d'y recourir - ce qu'il a fait en adoptant une loi d'habilitation en août 2019 -, ensuite pour la ratifier.

C'est à cette deuxième étape que l'exécutif espérait se soustraire. Il en a le droit: certaines dispositions d'une ordonnance, même non ratifiée, ont valeur de loi, a décidé le Conseil constitutionnel en mai et en juillet 2020. Résultat, le gouverne-

ment a déposé un projet de loi de ratification, sans se soucier de le mettre à l'ordre du jour. Les sénateurs ne l'acceptent pas.

Il en va du respect du Parlement, à les entendre. «L'exécutif veut s'arroger le droit de faire la loi sans débat», estime le LR Bruno Retailleau. Le patron des élus centristes, Hervé Marseille, abonde en ce sens: «Le Parlement est contourné. il faut revenir à un contrôle parlementaire beaucoup plus efficace.» Le gouvernement, par la voix d'Amélie de Montchalin, dénonce pour sa part un «très triste spectacle». «Le Sénat a choisi d'organiser une confrontation mais a oublié de faire des propositions», déplore-telle auprès du Figaro.

Malgré la pression du Sénat, l'exécutif n'a pas l'intention d'inscrire à l'ordre du jour du Parlement la ratification de l'ordonnance. «Peu importe, on aura fait bouger les lignes », estime Kanner. Le socialiste n'en démord pas: il fera examiner le 4 novembre une nouvelle proposition de loi, afin d'imposer la ratification formelle de toutes les ordonnances. Un baroud d'honneur avant la suspension des travaux parlementaires, fin février.

# Amélie de Montchalin: «Face au corporatisme, il ne faut pas avoir la main qui tremble»

méritocratie républicaine pour

ouvrir le recrutement de la haute

fonction publique aux jeunes qui

viennent des territoires les plus ru-

raux comme des quartiers populai-

res. Pour porter ce discours répu-

blicain, j'aurais imaginé bénéficier

du soutien de ceux qui clament

« République ! République ! » toute

Pourquoi ne pas avoir privilégié

habituelle plutôt que de légiférer

la navette parlementaire

par ordonnance?

la journée.

PROPOS RECUEILLIS PAR
TRISTAN QUINAULT-MAUPOIL

@TristanQM

Amélie de Montchalin.

ministre de la Fonction

S. SORIANO/LE FIGARO

publique.

Amélie de Montchalin est ministre de la Fonction publique.

LE FIGARO. – Que répondez-vous aux sénateurs qui déplorent le manque de débats autour de la réforme de la haute fonction publique ?

Amélie de MONTCHALIN. - Le Sénat nous offre un très triste specta-



La Constitution de 1958 encadre l'usage des ordonnances. Je suis allée devant le Parlement avant et après la rédaction de l'ordonnance alors que rien ne m'y obligeait. J'ai pu voir que les sénateurs n'avaient d'autre programme que de ne rien changer. Cette réforme est dans le débat public depuis trente ans. Tous les présidents ont tenté de changer les choses. À chaque fois les conservatismes surgissent et ont raison du texte. Emmanuel Macron, lui, aura tenu ses engagements. La loi s'appliquera. Au 1er janvier 2022 nous créerons le corps des administrateurs de l'État qui va remplacer une multitude de corps, l'INSP où l'on formera des

fonctionnaires en formation initia-

le et continue, une DRH pour ac-

compagner les cadres supérieurs.

Aujourd'hui, chacun est prisonnier

d'un ministère ou d'un corps alors

que nous faisons face à des enjeux transversaux. Face à la maladie du corporatisme, il ne faut pas avoir la main qui tremble.

#### L'application des 35 heures dans la fonction publique territoriale provoque des crispations à Paris. Anne Hidalgo dit que cette réforme n'est pas adaptée...

On augmente la rémunération des fonctionnaires territoriaux de catégorie C, je l'assume. Je veux le faire avec des euros, pas avec des congés supplémentaires. Ce qui nécessite de travailler 35 heures comme le reste des Français. Je suis contre les injustices et je me refuse à faire perdurer une situation d'iniquité très grande qui consisterait à travailler moins longtemps à la mairie de Paris qu'ailleurs en France. Mme Hidalgo a une vision irresponsable et politicienne, là où beaucoup de ses amis - Johanna Rolland à Nantes ou Michael Delafosse à Montpellier - ont une approche responsable. Je ne considère pas que la présidentielle ouvre une période de non-droit!

Édouard Philippe lancera son parti « de droite » samedi. Y serez-vous ? Je suis adhérente de LREM depuis 2016. J'y suis à ma place et je m'y sens très bien. J'étais à Avignon ce week-end (pour la rentrée du parti présidentiel, NDLR). Ce qui m'intéresse, c'est comment on défend

le bilan du président et comment on prépare le pays à regarder l'avenir avec une vision réaliste et progressiste. Tout ce qui permet de rassembler autour du président de manière claire avec une vision ambitieuse de l'avenir, est très positif. Édouard Philippe est sans ambiguïté dans le soutien qu'il apporte à Emmanuel Macron.

#### Il propose pourtant

une « offre politique nouvelle »... Emmanuel Macron a incarné en 2017 l'offre politique nouvelle. Il est sorti d'un match gauche-droite qui tuait les idées. Il continuera à incarner ce cap. Plus généralement, le temps est avant tout pour moi à la défense du bilan, à parler de ce que l'on a fait, plutôt que de qui on est.

### Quel regard portez-vous sur LR, votre ex-parti?

Votreex-part:
L'opposition de droite se parle
d'elle-même à elle-même. Je
n'entends qu'un discours défaitiste et revanchard. Valérie Pécresse
fait des propositions technocrates
et comptables. Michel Barnier renie son engagement européen.
Xavier Bertrand décrit un pays
apocalyptique et se présente faussement comme un homme des
terroirs. Aucune vision, aucune
proposition. Forcément, on n'entend que la surenchère extrémiste
d'Éric Zemmour qui vient combler un vide immense.